

Une des missions des Relais Assistantes Maternelles est d'accompagner le parent employeur et l'assistant maternel salarié dans la compréhension et l'application de la convention collective du particulier employeur.

A cet effet, les 4 Relais de l'Agglomération travaillent depuis quelques mois sur de nouveaux documents communs qui seront à votre disposition dès la rentrée :

- **un document explicatif du contrat de travail (PAJEMPLOI)** apportant également quelques précisions sur l'avenant au contrat, la rupture du contrat et la déclaration PAJEMPLOI.

- **une grille d'aide au calcul du salaire** de l'assistant maternel. Elle ne se substitue pas au bulletin de salaire PAJEMPLOI mais vient en aide à son élaboration,

Le guide CAF "Préparer l'accueil de votre enfant" pourra aussi être communiqué. Conçu par le réseau des RAM des Deux Sèvres, il permet de se questionner sur différentes thématiques liées à l'accueil de l'enfant (sommeil, alimentation...) et est composé d'annexes à joindre au contrat de travail (surveillance médicale, autorisations de circuler, de sorties...).

Les Relais de l'Agglomération restent bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire !

Anne BILLET
Responsable
du secteur petite enfance

Dossier

LES CONGÉS PAYÉS



PARTICIPER AU RAM

Un nouveau document "Participer au RAM" sera à compléter par chaque famille et à retourner aux animatrices.

○ Le droit à l'image

Ce document permettra notamment aux Relais d'avoir l'autorisation parentale de photographier et de filmer les enfants dans le cadre des activités du RAM et de les utiliser pour la réalisation de différents supports de communication visant à valoriser le service (expositions photos, articles pour le magazine ou le site Internet de l'Agglomération...).

Petit rappel en lien avec la profession d'assistant maternel agréé

- Vous pouvez prendre et diffuser des photographies ou des films des enfants que vous accueillez à condition d'avoir **une autorisation écrite des parents ou du représentant légal** (vous pouvez retrouver cette autorisation dans le guide "Préparer l'accueil de votre enfant" diffusé par les Relais),
- Cette autorisation ne vaut que pour le photographe qui est mentionné dans l'autorisation. Attention aux photographies collectives prises par des tiers lors de réunions d'enfants (parc, ram...).
- Pour les assistants maternels qui publient des blogs, des sites internet, des pages sur les réseaux sociaux illustrés de photographies des enfants accueillis, ceux-ci doivent vérifier qu'ils ont bien en leur possession les documents mentionnés ci-dessus.

Il faut savoir que sur le net, un simple clic droit suffit pour copier une photographie de l'enfant et la détourner, l'utiliser à des fins qui pourraient porter atteinte à sa sécurité et au respect de sa dignité et de sa vie privée.

○ La lettre d'information électronique

Envie de connaître les actualités des services enfance et petite enfance de l'Agglomération ? Recevez la lettre d'information électronique par courriel.

6 parutions par an sont prévues pour vous tenir informés de l'actualité des services, mais aussi des évènements et projets du territoire.

Pour vous abonner, il suffit de vous inscrire librement et directement en ligne sur le site www.agglo2b.fr > Nos lettres d'information > s'abonner

Il existe aussi d'autres lettres d'information, une générale à l'agglomération et une dédiée à la saison culturelle de "Scènes de Territoire"

PARTICIPER au RAM



ACTIVITÉS du RAM
 INSCRIPTION ET AUTORISATIONS

Votre assistante maternelle ou vous-même participez avec votre enfant aux activités proposées par le RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ?
 Merci de compléter ce document et de le transmettre au RAM.

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance : ... / ... /

fille garçon

Commune de résidence :

Coordonnées des représentants légaux

	Père	Mère
NOM :
Prénom :
Adresse :
CP :
VILLE :
Courriel :

Enfant accueilli :

UNE HISTOIRE UNE RECETTE

Voici une idée de lecture... à dévorer... et une occasion de cuisiner pour se régaler !

Crapoto, le petit cochon de la ferme, se déclare apprenti cuisinier et décide de préparer une bûche. Malheureusement, il n'est pas très doué. Ses amis viennent à sa rescousse mais le résultat est loin du gâteau traditionnel de Noël. Bien trop plat et trop dur... Il ressemble fortement à... un broyé du Poitou !

Une belle histoire sur l'entraide qui ravive l'esprit de Noël.



Voici en prime la recette du Broyé, recette facile et gourmande à essayer avec les enfants !

Pour 6 personnes :

- Mélanger dans une terrine 500 g de farine, 250 g de sucre, 250 g de beurre mou, 1 œuf et 1 pincée de gros sel.
- Beurrer et étaler la pâte à la main.
- Utiliser un pinceau pour dorer la galette avec un jaune d'œuf.
- Dessiner à la fourchette un quadrillage dessus.
- Faire cuire 25 min à 200°C.

Surtout n'essayez pas de couper le broyé avec un couteau. C'est impossible... Il faut taper fort au milieu pour qu'il se casse en morceaux. C'est ça qui est rigolo !!!

Bonne dégustation !

BRICOLAGE

Avec l'automne, c'est l'occasion de chausser les bottes et de partir en balade en forêt, sur les chemins de traverses...

Prenez le temps d'écouter et d'observer la nature, de regarder le changement de couleurs qui accompagne cette nouvelle saison : du vert, la nature prend ses couleurs rouge, jaune, orange !

Vous pouvez emporter un panier et ramasser mille et un trésors : bogue de châtaignes, brindilles, feuilles... Vous pourrez les réutiliser lors de différents bricolages.

Voici quelques idées à faire avec les enfants...



MOTS D'ENFANTS

○ Héloïse arrive avec une boîte et annonce à Angélique :

« On a fait des chaussures »

Lorsqu'Angélique ouvre la boîte, elle découvre de merveilleux chaussons au pommes faits maison, un délice !

○ Lucas observe une ampoule qu'il a sur son pied et dit à Sonia :

« Regarde, j'ai une lumière à mon pied »

○ Pas très en forme, l'assistante maternelle explique aux enfants qu'elle est un peu malade. Lou lui propose :

« Tu veux que j'appelle ta Maman ? »

CONGÉS PAYÉS

Le paiement par anticipation des congés payés de 10% tous les mois est encore souvent appliqué. Ce système n'est conforme ni à la législation, ni à la convention collective.

○ Période d'acquisition

Du 1^{er} juin de l'année civile précédente jusqu'au 31 mai de l'année civile en cours. C'est l'année de référence.

○ Période de prise de congés payés

Du 1^{er} mai de l'année civile en cours jusqu'au 30 avril de l'année civile suivante.

○ Combien de jours acquis ?

2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif.

Un mois de travail effectif, c'est l'accueil de l'enfant pendant 4 semaines selon le planning défini au contrat. (*Un travail effectif de 12 mois correspondra à 12 mois x 2,5 jours, soit 30 jours de congés payés.*)

L'assistant maternel peut également bénéficier de congés supplémentaires sous certaines conditions (en fonction de l'âge et du nombre d'enfants à charge de l'assistant maternel ou lorsque le fractionnement des congés est demandé par l'employeur).

○ Quand calculer les congés payés acquis ?

Le calcul des congés payés acquis se fait au 31 mai de chaque année ou à la rupture du contrat.

Exemple 1

L'accueil de Martin a débuté le 1^{er} juin 2014 chez Mme THOMAS sur la base de 36 semaines par an.

*Au 31 Mai 2015, Mme THOMAS aura acquis : 36 semaines / 4 = 9 périodes d'un mois environ
9 périodes x 2,5 jours = 22,5 jours
arrondis à 23 jours de congés payés.*

Mme THOMAS pourra prendre ses 23 jours de congés sur la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

○ Le décompte

Le 1^{er} jour de congés est le 1^{er} jour ouvrable de travail effectif. Tous les jours ouvrables sont à compter jusqu'au jour de reprise.

Jours ouvrables : tous les jours de la semaine à l'exception du jour de repos hebdomadaire, en principe le dimanche, et les jours fériés chômés.

Le nombre de jours ouvrables obtenu doit être ramené en semaines.

6 jours ouvrables = 1 semaine

Exemple 2

Mme THOMAS accueille Martin le lundi, mardi, jeudi et vendredi. On décomptera le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, soit 6 jours ouvrables.

Cette assistante maternelle a demandé à être en congés la semaine du 8 mai 2015. Le jour férié du 8 mai étant un vendredi, 5 jours seront décomptés de la semaine au lieu de 6.



O Délais de prévenance

Si l'assistant maternel agréé accueille des enfants de familles différentes, pour lui permettre de prendre effectivement des jours de congés, les différents parents doivent s'efforcer de fixer les dates de congés d'un commun accord avec lui au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

A défaut d'accord, l'assistant maternel pourra fixer lui-même la date de 4 semaines en été (entre le 1^{er} mai et le 31 octobre) et d'1 semaine en hiver (entre le 1^{er} novembre et le 31 mai), que ces congés soient payés ou sans solde. Il en avertira les employeurs dans les délais indiqués ci-dessus.

Les dates de prise de congés figurent sur le bulletin de paie.

O Calcul de la rémunération des congés payés

Il existe 2 méthodes pour calculer les congés payés de l'assistant maternel, la solution la plus avantageuse devant être retenue :

- Méthode des 2,5 jours : rémunération brute que l'assistant maternel aurait perçue pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités (entretien, nourriture...),

OU

- Méthode des 10% : 1/10^{ème} de la rémunération totale brute perçue durant l'année de référence, y compris la rémunération des congés, hors indemnités.

La rémunération des congés est soumise aux cotisations pour charges sociales.

ATTENTION

Les indemnités de congés payés correspondent à du temps de travail effectif. Par conséquent, elles doivent être incluses dans le calcul des congés payés l'année suivante.

21	22	23
	VACANCES !	
	29	30

Exemple 3

Mme THOMAS accueille Martin depuis le 1^{er} juin 2014. Martin est accueilli 40 heures par semaine, 36 semaines par an.

Elle est rémunérée à hauteur de 3 € brut de l'heure.

Mensualisation

(40 heures x 36 semaines) / 12 mois = 120 heures

Salaire brut mensuel

120 heures x 3 € = 360 €

Calculs de la rémunération des congés dûs au 31 mai 2015.

• Méthode des 2,5 jours

Mme THOMAS a acquis 23 jours de congés (Exemple 1).

Le contrat est établi pour 40 heures sur 6 jours ouvrables (quel que soit le nombre de jours d'accueil par semaine). Une journée moyenne correspond donc à 40 heures / 6 jours ouvrables, soit 6.67 heures.

Calcul :

Journée moyenne de 6.67 heures
x 23 jours de congés payés
x 3 € brut par heure
= 460 € brut

OU

• Méthode des 10%

Calcul :

12 mois
x 360 € brut mensuel
x 10 %
= 432 € brut

La solution la plus avantageuse sera donc la méthode des 2.5 jours pour Mme THOMAS.

○ Le paiement des congés

Accueil régulier sur une année complète

Sous réserve de leur acquisition, les congés payés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris. La rémunération due au titre des congés payés se substitue alors au salaire de base. Si la totalité des congés n'est pas acquise (ce sera le cas la 1^{ère} année), le salaire est réduit d'autant. Ce sont des congés sans solde.

Accueil régulier en année incomplète

Les congés payés ne sont pas pris en compte dans le salaire de base. Ils doivent être payés en plus.

Cette rémunération est versée selon accord entre les parties :

- soit en une seule fois au mois de juin
- soit lors de la prise principale des congés payés
- soit au fur et à mesure de la prise des congés
- soit par 12^{ème} chaque mois

Accueil occasionnel

La rémunération des congés payés s'effectue selon la règle du 1/10^{ème} versé à la fin de chaque accueil.

EN COMPLÉMENT

○ Les indemnités journalières

Le montant journalier des indemnités d'entretien et de frais de repas doit figurer au contrat de travail. Elles n'ont pas le caractère de salaire et ne sont donc pas soumises à cotisation. Les montants sont mentionnés sur le bulletin de salaire.

Les indemnités d'entretien comprennent :

- Le matériel et les produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches qui sont fournies par le parent employeur.
- La part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel (consommation d'eau, d'électricité, de chauffage...).

Le montant de l'indemnité journalière d'entretien peut être déterminé d'un commun accord. Au 1^{er} janvier 2015, ce montant ne peut être inférieur à :

- 2,65€/jour pour 8 heures de garde ou moins par jour,
- 2,99 €/jour pour 9 heures de garde
- 0,33 € par heure au-delà de 9 heures de garde par jour.

○ Ces montants sont révisés périodiquement. Pour être sûr qu'ils soient à jour, consulter le site de PAJEMPLOI (www.pajemploi.urssaf.fr).

○ L'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil.

○ L'indemnité ne peut être inférieure au montant minimum qui est défini par la convention collective.

Les frais de repas

Le montant des indemnités de repas est fixé librement entre les parties. Si les repas ne sont pas fournis, cette indemnité n'est pas due.



SOIRÉE THÉMATIQUE

○ L'accueil de parents alcoolisés

- Quelles sont les conduites à tenir face à un parent alcoolisé ?
- Quels relais possibles existent sur le territoire de l'agglomération (associations...) ?
- Quelles sont nos responsabilités, nos droits et devoirs ?
- Que dire à l'enfant ?

Pour aborder ces différentes questions, le service petite enfance propose aux professionnelles des multi-accueils et aux assistants maternels une soirée de sensibilisation animée par Pascal FUZEAU de l'association "Prév'Alcool" de Bressuire.

Elle se déroulera le **jeudi 10 décembre** à 20h, Pôle environnement & développement durable de l'Agglomération, 5 rue Lavoisier Saint-Porchaire à Bressuire.



BÉBÉS LECTEURS

○ Bébés lecteurs, place aux petits

Un bain de lecture, de comptines, d'échanges... proposé par le Réseau de lecture publique de l'agglomération pour les tout-petits de 0 à 3 ans et leurs accompagnateurs.

Retrouvez les lieux, dates et horaires de ces rendez-vous dans le programme des animations "D'une bibliothèque à l'autre".

○ Emprunt de livres

Sur les secteurs des RAM de l'agglomération, l'emprunt de livre est gratuit pour les assistants maternels ou pour les enfants. Alors profitez-en pour rapporter, sortir et albums à lire et à relire !



The brochures contain the following information:

- Programme des animations D'UNE BIBLIOTHÈQUE À L'AUTRE... 2015 - 2016**
- RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE BOISSEAU BRESSUIRAIS**
- BÉBÉS LECTEURS PLACE AUX PETITS...**
- Bain de lecture, de comptines, d'échanges... pour tout-petits de 0 à 3 ans et leurs accompagnateurs.
- RESERVATION INDISPENSABLE CONTACTEZ VOS BIBLIOTHÉCAIRES P2!
- LES RENDEZ-VOUS**
- LE LUNDI À 10H30 : 4 DEC - 25 AVR - 20 JUIN
 - LES VALLEES | LE MARDI À 9H45 : 6 OCT - 1^{er} DEC - 2 FEV - 5 AVR - 7 JUIN
 - LE JEUDI À 10H30 : 8 OCT - 5 NOV - 10 DEC - 7 JANV - 4 FEV - 10 MARS - 7 AVR - 12 MAI
 - LE VENDREDI À 9H15 ET 10H15 : 1 OCT - 6 NOV - 4 DEC - 5 FEV - 3 MARS - 1^{er} AVR - 3 JUIN - 1^{er} JUIL
- LES RENDEZ-VOUS**
- LES-AUBIERS : JEU 1^{er} OCT - JEU 10 DEC - JEU 10 MARS - JEU 12 MAI
- MER 4 NOV - MER 20 JANV - MER 6 JUIL
- BOISSIERE | LE MARDI À 10H30 : 27 OCT - 24 NOV - 22 DEC - 19 JANV - 16 FEV - 15 MARS - 19 AVR - 14 JUIN - 12 JUIL
- LE LUNDI À 10H30 : 12 OCT - 16 NOV - 21 DEC - 11 JANV - 8 FEV - 7 MARS - 11 AVR - 15 - 22 JUIN
- DE BAUBIGNÉ | LE MERCREDI À 10H : 6 NOV - 11 DEC - 8 JANV - 5 FEV - 11 MARS - 8 AVR - 11 JUIN
- MARDI À 10H30

PASSERELLES ET ÉCHANGES

En septembre sapristi, les vacances sont finies, pour les grands et les petits !

Qui peint, qui danse la farandole et qui chante ré mi fa sol ?

Voici venu le temps des retrouvailles,

Car les matinées d'éveil redémarrent ...

Au plaisir de se rencontrer et de partager un temps d'éveil avec les enfants !

Aussi cette rentrée est pleine de surprise ! Un thème commun avec les RAM du territoire vous est proposé. Partons à l'aventure des valises sensorielles de couleur...Créativité assurée !

○ Les accueils de loisirs

Des passerelles avec les accueils de loisirs "Croc'Soleil" et "1,2,3 Soleil" sont prévues pendant les vacances scolaires.

Ces matinées sont des temps d'échanges et de découverte, entre les enfants de l'accueil de loisirs et les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou parents. L'objectif est de partager une activité commune afin d'appréhender les lieux et de faire la connaissance avec les équipes d'animation.

Les matinées se déroulent avec un temps d'accueil et jeux libres, puis une activité commune et un temps chansons.

- à "Croc'Soleil" (Moncoutant)

le jeudi 29 octobre.

- à "1,2,3 Soleil" (La Chapelle Saint-Laurent)

le vendredi 23 octobre.

○ Le multi-accueil

Des matinées passerelles seront organisées avec les professionnelles et les enfants du multi-accueil "1,2,3 soleil" à l'espace enfance de la Chapelle Saint-Laurent.

- le vendredi 4 décembre à partir de 9h30, avec la visite de Karen et son tapis de lecture...

- le vendredi 15 Janvier pour une dégustation de la galette et un atelier manipulation.



○ Le Réseau de lecture publique

Anne-Lise et Hélène nous ouvrent les portes de la bibliothèque et nous donnent rendez-vous à Moncoutant

- **le jeudi 17 septembre** avec un temps de lecture surprise
- **le jeudi 10 décembre** autour de la magie de Noël.

Sylvia nous accueillera à la bibliothèque de L'Absie **le lundi 19 octobre** et **le lundi 14 décembre** où elle animera un temps de lecture pour le plaisir de nos sens.

Karen nous rendra visite avec sa malle de lecture **le vendredi 4 décembre** à l'espace enfance de la Chapelle Saint-Laurent.

○ Les maisons de retraite

Des temps de rencontre avec les maisons de retraite vous seront proposés :

- le **jeudi 24 septembre** aux "Bleuets" à Moncoutant pour la réalisation d'une fresque intergénérationnelle !

- puis les **vendredis 9 octobre, 13 novembre, 18 décembre et 29 Janvier** "Au Bon Accueil" à la Chapelle Saint-Laurent où automne, découverte et dégustation seront au rendez-vous.

L'objectif est de passer un moment convivial en favorisant le rapprochement et les liens entre les générations, transmettre la mémoire, partager l'histoire de chacun...



○ Surprises en tout genre...

Des séances de Baby Gym seront offertes à nos explorateurs à la salle de Terves. Parents et assistants maternels seront libres de venir découvrir avec les enfants un espace dédié à la motricité les **lundis 5 octobre et 16 novembre**.

PROJET, "LES VALISES"

Un projet s'achève, un autre voit le jour...

Le service petite enfance est porteur d'un nouveau projet sur le thème des couleurs pour cette année 2015/2016.



○ Les valises

Les professionnelles des multi-accueils et les assistants maternels vont créer une valise sensorielle d'une couleur définie. Ce sera le **VERT** pour le Moncoutantais !

Chacun pourra y introduire de multiples trésors : objets, chansons, recettes...

Ensuite, un échange aura lieu entre les structures et chacun pourra découvrir les trésors cachés et, pourquoi pas, en rajouter !

L'idée est de favoriser l'éveil sensoriel du tout-petit mais aussi de faire en sorte que les professionnelles de structures différentes se rencontrent autour d'un projet commun. Une seule obligation de résultat :

SE FAIRE PLAISIR !

Une première rencontre aura lieu le **lundi 28 septembre** à 20h aux Calinoux à Moncoutant.

Vive le partage et les échanges d'idées !

PLANNING DES MATINÉES

○ Septembre

Jeudi 3	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 4	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lundi 7	9h30 - 11h30	Chanteloup	
Mardi 8	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 10	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 11	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Mardi 15	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeudi 17	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bibliothèque
Vendredi 18	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lundi 21	9h30 - 11h45	L'Absie	
Mardi 22	9h30 - 10h15 10h30 - 11h15	La Chapelle Saint-Laurent	Boulangerie , près de l'école. Sur inscription.
Jeudi 24	10h - 11h30	Moncoutant	Maison de retraite "Les Bleuets" : fresque
Vendredi 25	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Anniversaires du mois
Lundi 28	9h30 - 11h30	Chanteloup	
Mardi 29	9h30 - 11h30	Clessé	

○ Octobre

Jeudi 1 ^{er}	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 2	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lundi 5	9h30 - 11h30	Terves	Baby Gym
Mardi 6	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 8	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 9	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Maison de retraite "Au Bon Accueil" avec le Réseau de lecture publique
Lundi 12	9h30 - 11h30	L'Absie	
Mardi 13	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeudi 15	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 16	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Anniversaires du mois
Lundi 19	9h30 - 11h30	L'Absie	Bibliothèque
Mardi 20	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 22	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Vendredi 23	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Accueil de loisirs "1, 2, 3, Soleil"
Mardi 27	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeudi 29	9h30 - 11h30	Moncoutant	Accueil de loisirs "Croc'Soleil"

○ Novembre

Lundi 2	9h30 - 11h30	Chanteloup	
Mardi 3	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels

Jeu	5	9h30 - 11h30	Moncoutant	Lire et faire lire de 10h15 à 11h
Ven	6	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lun	9	9h30 - 11h30	L'Absie	
Mar	10	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeu	12	10h - 11h30	Moncoutant	Maison de retraite "Les Bleuets" : l'hiver
Ven	13	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Maison de retraite "Au Bon Accueil" : l'automne"
Lun	16	9h30 - 11h30	Terves	Baby Gym
Mar	17	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeu	19	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Ven	20	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Anniversaires du mois
Lun	23	9h30 - 11h30	L'Absie	
Mar	24	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeu	26	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Ven	27	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lun	30	9h30 - 11h30	Chanteloup	

○ Décembre

Jeu	3	9h30 - 11h30	Moncoutant	Histoires et sapin de pommes de pin
Ven	4	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Multi-accueil "1, 2, 3, Soleil" avec le Réseau de lecture publique
Mar	8	9h30 - 11h30	Clessé	Cuisine gourmande et histoire
Jeu	10	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bibliothèque : "la magie de Noël"
Ven	11	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Cuisine gourmande et histoire
Lun	14	9h30 - 11h30	L'Absie	Bibliothèque
Mar	15	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeu	17	9h30 - 11h30	Moncoutant	Petits chocolats de Noël
Ven	18	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Maison de retraite "Au Bon Accueil" Visite du Père Noël et gourmandises

○ Janvier | Les transports

Lun	4	9h30 - 11h30	Chanteloup	Petit train du RAM
Mar	5	9h30 - 11h30	Clessé	
Jeu	7	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Ven	8	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lun	11	9h30 - 11h30	L'Absie	
Mar	12	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeu	14	9h30 - 11h30	Moncoutant	Pâte à modeler
Ven	15	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	"Multi-accueil 1, 2, 3, Soleil" : la galette
Mar	19	9h30 - 11h30	Clessé	Galette et manipulation
Jeu	21	9h30 - 11h30	Moncoutant	
Ven	22	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lun	25	9h30 - 11h30	Chanteloup	
Mar	26	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeu	28	9h30 - 11h30	Moncoutant	Peinture roulante
Ven	29	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Maison de retraite "Au Bon Accueil"

○ Absence de l'animatrice

En raison de l'absence de Sonia Girard du 1^{er} septembre au 30 novembre, les **permanences administratives** sont quelques peu modifiées. Pour toute question, parents et assistants maternels pourront contacter les animatrices RAM de l'Agglomération et Bocage Bressuirais selon leur lieu de résidence :

Moncoutant, Breuil Bernard, Pugny et Chanteloup

RAM de Bressuire

Céline Legendre ou Patricia Morin

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

2, Place du Millénaire à Bressuire

05 49 81 75 75 - ram.bressuire@agglo2b.fr

La Chapelle Saint-Laurent, Clessé et Neuvy Bouin

RAM de Cerizay

Valérie Gelin ou Stéphanie Cogny

Lundi et mardi de 10h30 à 12h, mercredi et jeudi de 15h30 à 17h, vendredi de 17h à 18h30.

1, Espace Jacques Brel à Cerizay

05 49 80 15 61 - ram.cerizay@agglo2b.fr

L'Absie, la Chapelle Saint-Etienne, Moutiers sous Chantemerle, Largeasse, Saint-Paul en Gâtine et Trayes

RAM d'Argenton Les Vallées

Angélique Balac

Lundi de 9h à 12h30, jeudi de 13h30 à 19h et le vendredi des semaines impaires de 9h à 12h30.

11, Place Léopold Bergeon à Argenton les Vallées

05 49 65 97 96 - ram.argentonlesvallees@agglo2b.fr

Les **matinées d'éveil** seront assurées par Pauline CHARRIER, éducatrice de jeunes enfants, dès le jeudi 3 septembre !

RAM | Moncoutant

Sonia Girard

2, place du 11 novembre

06 24 24 40 59

ram.moncoutant@agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
Action sociale et services à la personne
2 place du Millénaire - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
05 49 81 75 75 - social@agglo2b.fr
www.agglo2b.fr

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

